



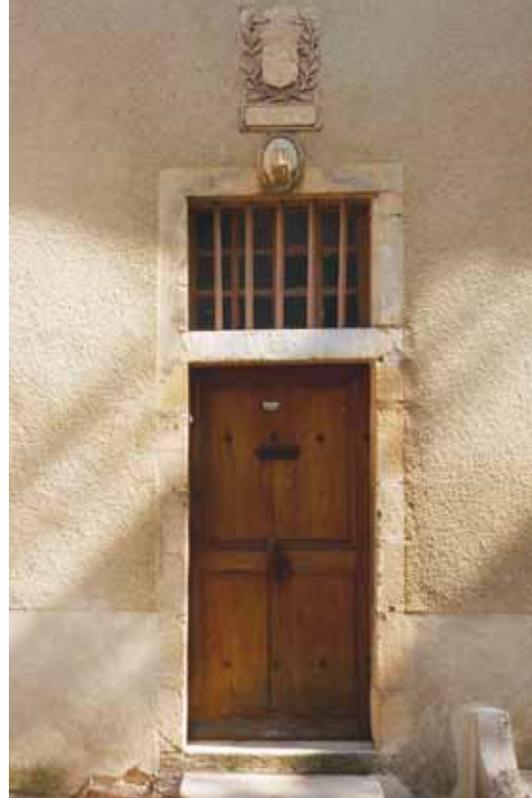
Il était une fois à Fontaine-lès-Dijon...

Le presbytère

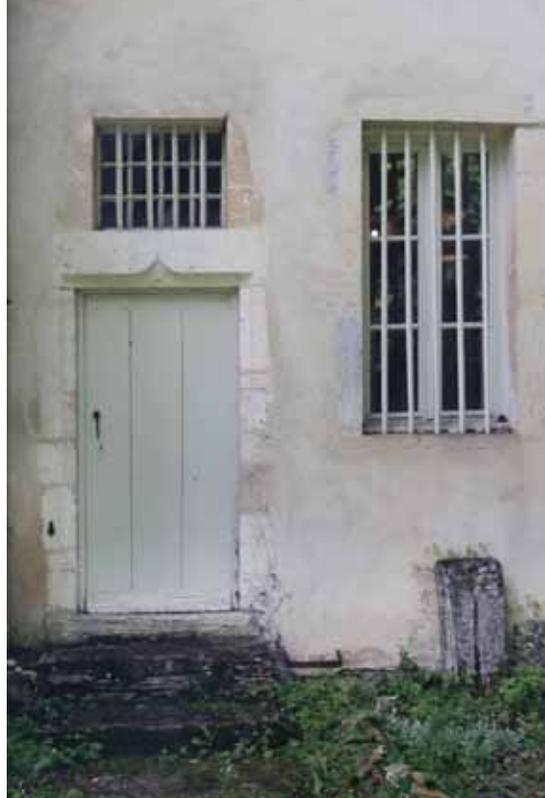


En haut du village, non loin de l'église paroissiale Saint-Bernard, s'élève le presbytère de Fontaine-lès-Dijon. Propriété de la commune, cette habitation, qui porte un nom de même origine que son occupant, est affectée au logement des desservants de la paroisse. D'extérieur, elle se démarque peu des anciennes maisons que l'on construisait traditionnellement dans le village et son style accuse le XVIII^e siècle. Entourée d'un jardin et de dépendances, c'est pourtant une demeure de petit notable dont une partie de l'intérieur est copié sur les modèles urbains du XVIII^e siècle. Ce logis traduisait alors une volonté de confort et d'agrément selon les normes du siècle des Lumières. Il marquait le statut social de Monsieur le curé qui menait un train de vie relativement aisé au regard de la population rurale locale. Pourtant, le presbytère a fini par être considéré comme inhabitable car le confort d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui. Il a donc été entièrement réhabilité, en 1981, dans le respect du bâti ancien et a su conserver son usage tout en témoignant de la société qui l'a créé.





L'entrée sud du presbytère ■



L'entrée nord du presbytère ■

La genèse du bâtiment

Sous l'Ancien Régime, la construction des presbytères était financée par les paroisses et ils appartenait à ces dernières mais les registres de la fabrique paroissiale, c'est-à-dire des administrateurs qui géraient les biens et revenus de la paroisse, n'ont pas conservé la trace de l'édification de celui de Fontaine et sont muets sur cette maison jusqu'au XIX^e siècle. L'observation des ouvertures renvoie au plus tôt au XVII^e siècle, c'est-à-dire après l'ordonnance de Blois de 1579 qui contraint les paroissiens à fournir une habitation décente à leur chef spirituel. Néanmoins, plusieurs éléments trahissent une installation plus ancienne.

De nombreuses reprises architecturales sont visibles sur les murs de la cave, eux-mêmes appuyés sur un substrat rocheux.

Ce sont des restes d'anciennes portes et soupiraux. Sur la façade arrière et sur la tour d'escalier, les encadrements en pierre des baies, moulurés d'une gorge ou d'une doucine, sont des remplois. Sur la porte, au nord, qui donne dans le corridor, le linteau à accolade est assurément du début du XVI^e siècle mais il ne correspond pas à l'écartement des jambages. De plus, si le jambage de gauche présente un congé mouluré, celui de droite n'en a pas et la gorge va jusqu'au sol. Enfin, l'outil qui a taillé la baie au-dessus de la porte n'est pas le même que celui qui a servi pour les jambages. Au XVII^e siècle, la communauté des fidèles supporte une kyrielle d'impôts seigneuriaux, royaux et ecclésiastiques et elle a un souci d'économie. L'édifice, qui a peu changé

d'apparence depuis la fin du XVII^e siècle ne présente aucune fantaisie dans son aspect extérieur, pourtant la communauté des habitants a déposé un recours auprès de l'intendant, en 1688, contre le curé de Fontaine, Claude Desvarenne, pour "dépenses superflues" lors des travaux effectués en 1687.

Les ouvrages de 1687

Les dépositions contradictoires relatives à cette affaire n'ont malheureusement pas été retrouvées et c'est bien dommage. Le jugement de l'intendant de 1689, qui a été conservé, fait surtout état de procédures, mais il permet d'apprendre que la maison a été "ruinée" par le curé précédent, qui, de ce fait, contribue financièrement au paiement d'une partie

des travaux. La contestation des habitants porte sur des ouvrages de vitrerie, menuiserie, serrurerie, un rehaussement de la clôture et sur trois voûtes de cave qui n'auraient pas dû être faites. Les caves qui sont parvenues jusqu'à nous datent donc précisément de 1687, confirmant ainsi l'observation. Tous les corps de métiers sont intervenus sur le chantier, car plusieurs artisans se sont aussi pourvus devant l'intendant afin d'être payés d'ouvrages de maçonnerie, de charpente, de couverture, de blanchiment, de menuiserie, de serrurerie et de vitrerie qu'ils avaient effectués, mais on n'en sait pas plus sur le bâtiment, sinon que l'intendant avait contraint les habitants de faire achever les travaux et de payer pour ce qu'ils jugeaient être du luxe.

Des toits, façade nord, révélateurs d'agrandissements ■



Les caves voûtées vues depuis l'entrée orientale ■





Le pavillon, la tour d'escalier et l'entrée nord ■



La "Sauvegarde" et le médaillon au-dessus de la porte d'entrée ■

L'architecture

Grâce à l'inventaire après décès du curé Jean Morel, on est certain qu'en 1751 le presbytère avait la même structure qu'aujourd'hui. Il est constitué d'un corps de bâtiment tout en longueur, à un niveau, donnant sur la rue. On y entre par deux marches pour rattraper la forte pente de la rue. Le grenier couvert de tuiles plates est éclairé par une lucarne. Le décor se limite à la pierre de taille, qui valorise les encadrements droits des petites fenêtres, et à deux motifs sculptés au-dessus d'une porte pleine. Cette dernière est surmontée d'une baie en dessus de porte afin de donner de la lumière. Elle est barreaudée pour des raisons défensives. Le médaillon, avec sa croix latine en relief rappelle la fonction de l'occupant. L'écusson placé au-dessus est une "Sauvegarde", classée

au titre objet. Ce privilège a été accordé en 1631 par le roi Louis XIII pour exempter les habitants de Fontaine du logement des soldats sans leur autorisation. Les fleurs de lys sur l'écu ont été martelées à la Révolution. Le pignon oriental est percé de trois grandes baies au rez-de-chaussée et d'une petite ouverture dans le comble. Il est accoté d'un pavillon carré, qui forme avant-corps à l'arrière, et démarque l'édifice d'une simple maison de vigneron. Ce corps couvert d'un toit à quatre pentes possède deux niveaux avec une fenêtre en bas et une en haut. Il est flanqué, à l'ouest, d'une tour d'escalier carrée, coiffée elle aussi d'un toit en tuile à quatre pentes. Cette tour fait également saillie sur la cour et surmonte une citerne convertie en fosse

septique en 1964. Ce genre de tour, qu'à Fontaine on trouve uniquement dans la maison des Templiers, l'a fait assimiler à un colombier par les habitants, ce qu'elle ne semble jamais avoir été, mais peut indiquer que cette construction était perçue comme un privilège. Le dos d'un four à pain et une petite construction abritant une ancienne laiterie forment une autre saillie, à l'extrémité de la façade nord. En retour d'angle, sur le pignon occidental, un escalier extérieur dont la pierre a été remplacée par du béton en 1981 permet l'accès au grenier. Le bâtiment s'élève sur quatre caves voûtées dont les entrées se trouvent aujourd'hui dans le pignon oriental : trois sont juxtaposées perpendiculairement à la rue et communiquent entre elles. La dernière, qui est indépendante, se

trouve sous le pavillon carré. Elle est axée perpendiculairement au jardin. Autour de la basse cour, à l'ouest, et de la cour, au nord, s'ordonnent d'anciennes dépendances : bûcher, écurie couverte en chaume à l'origine, toit à porc, clapier, poulailler, latrines. Une petite grange avec fenil, élevée à la fin du XVIII^e siècle sur la rue, a été transformée en garage en 1969.

La distribution intérieure

La distribution est classique. Face à l'entrée, un étroit corridor débouche par une porte sur le jardin. D'un côté, il sépare le grand salon de compagnie, et, de l'autre, deux pièces en enfilade. Il a été créé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle car il est attesté à la Révolution alors

À l'intérieur de la tour, l'escalier ■



L'ancienne écurie et le bûcher ■





L'ancienne cuisine ■



L'âtre de la cheminée de l'ancienne cuisine et sa taque du XVII^e siècle ■

qu'en 1751, depuis la rue, on entrait directement dans une chambre basse. Le couloir, pris sur cette chambre basse, comme l'indique la continuité de la poutraison, est un signe de distinction du commun : il n'existe pas dans les maisons de vigneron de Fontaine au XVIII^e siècle.

L'ancienne cuisine

La pièce la plus à l'ouest est l'ancienne cuisine. Pavée de grandes dalles en pierre, elle est éclairée par deux croisées, l'une donnant sur la rue, l'autre sur la cour occidentale. La cheminée XVII^e, avec sa grande hotte à manteau droit, comporte un potager et un creuset pour les braises. La taque de cheminée, également du XVII^e siècle, est aux armes de Jacques Claude de la Palu et Marie-Henriette Le Hardy du

Fay de la Trousse. Classée au titre d'objet, elle a été achetée par la paroisse et par le curé André Philbée lors d'un bric-à-brac Emmaüs organisé à Fontaine en 1975, pour être placée et scellée dans cette cheminée. L'inventaire après décès, en 1751, du curé Jean Morel, qui desservait Fontaine depuis 1701, permet d'avoir une idée du mobilier. La cuisine était meublée d'une pétrissoire, d'un dressoir en chêne garni de vaisselle en étain, d'une petite pendule "à réveiller", d'un lit à colonnes avec tour de lit en serge brun, d'une armoire en noyer à portes ferrées fermant à clé, d'un garde-manger. Dans la partie qui fait avant-corps, au nord, la laiterie a conservé sa voûte et ses étagères en pierre. En 1981, elle a été transformée en salle de bain et la chambre du four à pain voisine est devenue une chaufferie, mais le cul de four a été préservé.

La salle de repas

En 1751, il n'y avait pas de salle à manger mais une chambre sans feu, attenante à un petit cabinet, c'est-à-dire une pièce à tout faire. La salle pavée de tomettes en terre cuite, avec sa croisée ouvrant sur la cour, a été aménagée avec des boiseries de hauteur, un tableau incorporé qui avait disparu en 1796 et, en face, une cheminée et un trumeau joliment ouvragé, par le curé Claude-René Merceret, qui a succédé à Jean Morel et desservi Fontaine jusqu'à sa démission, en 1794, pendant la Terreur, les prêtres, jusqu'au concile de Vatican II, étant quasiment inamovibles. Fils de marchand comme souvent les curés de l'époque, Claude-René Merceret, député du clergé aux États généraux, a témoigné d'un

progressisme certain. Il a sans doute souhaité donner à la maison curiale un aspect plus confortable et cossu en spécialisant les pièces et en les agrémentant de manière flatteuse, témoignant ainsi des nouvelles valeurs culturelles de l'époque. En effet, la table était devenue un lieu de sociabilité. Autour d'elle se pressaient les personnes conviées qu'il conduisait ensuite au salon ou au jardin pour converser, pratique qui continua de se développer fortement par la suite. Depuis 1981, une petite cuisine moderne avec fenêtre donnant sur la rue a pris la place de l'ancien cabinet. La cloison à ossature en bois a été maintenue.

La cheminée de la salle de repas datant du XVIII^e siècle ■



Le mur à pans de bois d'un ancien cabinet ■





Le salon ■

Le salon

La réforme née du concile de Trente (1545-1563) axe la vie religieuse sur le curé de la paroisse et elle souhaite faire du logement du desservant un moyen de considération de la fonction. À Fontaine, le salon est une pièce qui fait défaut dans une maison vigneronne ordinaire du XVIII^e siècle. Il distingue donc la maison curiale de celle de la masse des fidèles. Tout commence par l'éclairage : trois grandes baies ouvertes sur le jardin y apportent la lumière. Les courbes gracieuses de la cheminée à coquille en "porphyre de Bourgogne" répondent à celles des panneaux moulurés des portes, caractéristiques du XVIII^e siècle. La salle, lambrissée, est munie de deux placards muraux. Les cinq dessus de porte avaient

des motifs peints qui ont disparu. Les boiseries sont agrémentées de chutes végétales, de médaillons sculptés de motifs floraux variés et de deux grands tableaux de la fin du XVI^e siècle insérés dans la boiserie. L'un, intitulé "Trois anges visitant Abraham", est de la main de Nicolas de Hoey, et l'autre, "Le sacrifice de Noé après le déluge", est attribué à son atelier. Le sol en terre cuite a été remplacé par un plancher en 1857. Cette recherche de l'esthétique et du raffinement, tout autant que du confort, contraste avec le mobilier vétuste du curé Morel en 1751 : tapis usé, chaises en paille ou couvertes de mauvaise tapisserie, comme le fauteuil, lit à quatre colonnes à la pauvre literie... Il est donc possible que le décor, qu'on pourrait à priori dater du début du XVIII^e siècle ait

pu être réalisé par le curé Merceret, en léger décalage avec la mode parisienne, ce qui n'est pas exceptionnel en province. En raison de leur intérêt patrimonial, de nombreux éléments de cette pièce sont protégés au titre des monuments historiques.

Les pièces du pavillon

Le salon ouvre sur une petite pièce formant le rez-de-chaussée de l'avant-corps. Dotée d'une cheminée, elle est lambrissée à hauteur d'appui avec des placards sous la fenêtre donnant sur la cour. Une autre porte du salon débouche sur la tourelle de l'escalier en bois qui dessert l'étage. La pièce qui se trouve à l'étage, dans le pavillon carré,

correspondait à la bibliothèque de Jean Morel. Il y conservait de grandes cartes et les registres de baptêmes, mariages, décès depuis 1659. Plus de deux cents livres se serraient sur les rayonnages : dictionnaires, traités historiques, philosophiques et religieux, sermons, lettres pastorales, biographies de saints... Ce curé lisait beaucoup, mais très peu en dehors des livres de religion. Le livre était manifestement un outil de travail pour la pastorale. D'autres prêtres qui se sont succédé à Fontaine sont connus pour avoir eu une bibliothèque fournie, tantôt à l'étage, tantôt au rez-de-chaussée. Malheureusement leur contenu n'a pas été retrouvé.

Le presbytère, façade orientale ■





Le jardin fleuri ■



Un jardin arboré ■

Un jardin utilitaire

Le jardin attenant au presbytère est un espace clos. Les murs couverts en lave ou en tuile sont hauts, à l'exception de celui du levant, qui est à hauteur d'appui, et forme terrasse sur la propriété voisine. L'entrée se fait par la porte de la cour donnant sur la rue ou par la porte charretière, quand elle ne se fait pas de l'intérieur par le couloir. Ce jardin a d'abord eu une vocation utilitaire. Les murs en pierre le préservent du vent et conservent la chaleur, qui permettait de faire courir des treilles et de cultiver des arbres fruitiers en espalier. L'endroit jouit d'un bon ensoleillement et de deux vastes terrasses communiquant par des escaliers pour rattraper l'escarpement. On y cultivait des légumes, des fleurs, des plantes médicinales, des aromatiques.

Des espèces nombreuses y croissaient : choux, carottes, raves, navets, petits pois, haricots, oignons...

Une cinquantaine d'arbres fruitiers s'y mêlaient. La taille et la greffe exigeaient habileté et savoir-faire pour offrir de beaux fruits. Des allées servaient à aller et venir entre les différents carrés. Les eaux de la descente de la rue étaient recueillies dans un bassin pour arroser. Gîte et couvert étaient fournis à des abeilles que les desservants élevaient pour le miel mais aussi pour la cire des bougies.

Un terrain d'expérimentation

S'il offrait au curé de quoi subsister tout au long de l'année et formait une retraite discrète propice à la rêverie, à la sérénité et à la méditation, ce jardin pouvait être

également un lieu de recherche et d'expérimentation.

Ainsi, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le curé François Merle, qui se faisait volontiers commissionnaire en vin pour des particuliers, avait effectué des semis de vigne dont il avait baptisé les variétés obtenues du nom des parents de saint Bernard et de chacun de leurs enfants... Il avait envoyé un ou deux raisins de ces différents cépages à l'exposition horticole de Dijon de 1873. De même, il essayait par des semis de poiriers de résoudre le difficile problème d'avoir des arbres vigoureux dans un terrain de peu de profondeur et entretenait une correspondance sur le sujet avec le chef du jardin botanique de Dijon.

La salle de catéchisme

En 1900, avec l'accord de la municipalité, le curé Eugène Rémy y construisit à ses frais une salle de catéchisme pour éviter aux enfants l'inconfort de l'église pendant les saisons extrêmes. En 1949, la commune propriétaire de cette construction fit percer, avec l'accord du locataire, une porte sur la rue et s'en servit, faute d'autre place, pour abriter la classe enfantine. En 1979, elle fut utilisée comme parc à matériel de la Ville. Devenue inutile après la construction du centre technique municipal, elle fut démolie.

Aujourd'hui, le jardin est entretenu par une équipe de paroissiens et offre des fleurs de saison pour orner église et chapelles.

La Révolution

Les biens du clergé ayant été nationalisés en 1789, le presbytère est considéré comme un bien national, qui peut être acheté comme n'importe quel autre bien immobilier. En février 1794, après la démission du curé, la municipalité, qui s'y est transportée pour tenir ses séances, adresse à la Convention une réclamation afin de le récupérer pour en faire la Maison commune et y abriter l'école mais, dès mai 1794, la maison est louée à bail à un particulier par le district de Dijon et, comme la municipalité n'a pas l'argent nécessaire pour l'acquérir, ce sont deux jardiniers associés qui l'achètent en 1798. Avec le Concordat de 1801 entre Bonaparte et le pape Pie VII, le culte est rétabli mais à Fontaine, il ne peut y avoir de curé parce que la commune est dans l'impossibilité, comme l'exige le Concordat, de lui procurer un logement convenable. Cependant, en 1805, la paroisse peut enfin avoir un curé car une habitante, Bernarde Gérard, a offert à ce desservant de loger dans une maison qu'elle possède, 15 rue Jehly-Bachellier. L'année suivante, cette paroissienne se rend propriétaire de l'ancienne maison curiale par permutation entre les deux maisons. Elle offre alors à la municipalité d'échanger le presbytère contre deux pièces de pré appartenant à la commune. La transaction ayant été autorisée par l'Empereur Napoléon 1^{er}, la commune devient donc le propriétaire légal de l'ancien presbytère, qui peut redevenir le logement du desservant à partir de 1808 jusqu'en 1905.



Les lambris et le plafond de la salle à manger ■



Détail d'un motif floral des lambris du salon ■

La séparation des églises et de l'Etat

En 1905, la loi de séparation donne aux communes la jouissance des presbytères. Le conseil municipal de Fontaine laisse au curé en place l'usage gratuit de cette maison mais, comme l'exige la loi à partir de 1907, le presbytère ayant été réclamé par une association culturelle dûment constituée, un bail de 18 ans est signé entre la municipalité et le desservant, mais pour un loyer très modeste. La commune répond ainsi au vœu de la plus grande partie de la population mais aussi parce "qu'il pourrait être fort désavantageux pour la commune de courir le risque que, n'ayant pas le choix de l'adjudicataire, la cure

tombe entre les mains d'un locataire peu soigneux ou d'un preneur qui pourrait amener à la campagne quelque malade tel que tuberculeux et apporterait la contagion dans une commune très saine, à quelques mètres seulement des deux écoles communales et de la garderie des petits enfants"... À l'expiration de ce bail en 1925, le loyer est maintenu, et depuis, en application des lois du 2 janvier 1907 et de la décision du conseil d'État du 8 mars 1910, la municipalité a toujours réservé le presbytère à un desservant nommé par l'évêché, malgré des propositions financières de particulier, nettement plus attractives pour la commune, respectant ainsi l'origine, le caractère et la destination de l'immeuble. À partir de



La façade du presbytère, côté rue ■

1964, l'association diocésaine se substitue au desservant comme locataire, le montant du loyer restant symbolique. La paroisse paye les charges de fonctionnement et l'entretien courant mais les travaux de restauration incombent à la mairie.

La question des réparations et de l'entretien

Les registres de la fabrique et de délibérations municipales sont jalonnés d'appels à réparation du presbytère. En effet, un bâtiment ne traverse pas les siècles sans entretien : toitures, enduits, fenêtres, contrevents sont à refaire ou à réparer régulièrement. En 1857, un devis de l'architecte Auguste Sirodot signale

que les rats s'étant établis derrière les lambris du salon, ils y ont amassé des os et des débris de toute sorte qui répandent une odeur infecte, surtout en été, si bien que les boiseries doivent être déposées, les enduits refaits, avant d'être reposées. La nécessité de constamment réparer conduit le curé Merle à demander à l'architecte des restaurations de l'église, Charles Sauger, de lui présenter une étude pour un nouveau bâtiment. Le coût de la réalisation d'un édifice conçu dans le style troubadour est si élevé que l'idée est abandonnée, et on en revient aux sempiternelles demandes de réparations urgentes que l'on repousse jusqu'à l'extrême, faute de ressources. En 1980, après des années sans entretien et deux années sans avoir été habité, la question est posée au

conseil municipal, s'il ne vaudrait pas mieux vendre le presbytère, qui est devenu insalubre et n'a aucun confort, quitte à acheter, bien que la commune ne soit pas tenue de les loger, un appartement pour les desservants qui étaient alors au nombre de deux. La question est mise en délibéré. Finalement, un accord est trouvé entre la paroisse et la municipalité. Suivant les plans de l'architecte Duvernet et en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, la paroisse s'occupe de la réfection complète de l'intérieur, avec l'établissement du chauffage central, la création d'une salle de bain et de sanitaires, l'aménagement d'une cuisine et d'une seconde chambre dans les combles après isolation. La commune prend en charge le "clos et le couvert",

c'est-à-dire le gros-œuvre : charpente, zinguerie, couverture et façades. En 1986, les tableaux du XVI^e siècle sont restaurés par les ateliers de Pari

Le presbytère de Fontaine-lès-Dijon est une référence pour le patrimoine culturel de la Ville, ce qu'ont bien compris les municipalités successives, qui en ont toujours accepté la charge.

C'est en effet un élément du patrimoine bâti et environnemental mais aussi un pan de l'histoire locale car il a joué, et joue toujours, un rôle auprès des habitants.

Sa sauvegarde, sa protection et sa mise en valeur contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de Fontaine-lès-Dijon. Il participe à l'identité et à la fierté de la commune.

D'un jardin à l'autre ■





Détail de la cheminée du salon

L'image du curé logeant dans un presbytère est familière d'une France traditionnelle, mais ce n'est qu'à partir de la fin du ^{XVII}^e siècle que les prêtres ont progressivement été dotés de bâtiments propres à leur état. Aujourd'hui, le presbytère de Fontaine-lès-Dijon, qui a connu de nombreux résidents, fait partie intégrante du patrimoine du village et de l'histoire de ses habitants. L'apparente rusticité de la façade sur rue cache un intérieur au décor raffiné et un jardin charmant qui procure toutes sortes d'agréments derrière de hauts murs. Ce fleuron du patrimoine fontainois, qui comporte plusieurs objets mobiliers classés ou inscrits en raison de leur intérêt, a gardé sa destination. Propriété de la commune, louée à l'association diocésaine pour ses prêtres, le presbytère est un bien culturel de premier ordre pour Fontaine et sa visite organisée exceptionnellement lors de journées du patrimoine est une expérience à vivre.

Conception et réalisation :

Ville de Fontaine-lès-Dijon – 2021

Texte : Sigrîd Pavèse (Les Amis du Vieux Fontaine).

Photographies : Jacky Boilletot, Annick Getet, Daniel Lachal, Guy Varin (Photo-club de Fontaine-lès-Dijon)

ISBN : 979-10-91 154-09-03